

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur Bonnell, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

LE RAPPORT FINAL DU COMITÉ—L'ÉTAT D'AVANCEMENT

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, avant d'en terminer avec les rapports des comités, puis-je demander au président du comité spécial sur la teneur du projet de loi C-22 quand le rapport final sera présenté au Sénat?

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je dois dire au nouveau porte-parole officiel du gouvernement, le sénateur Phillips, mon collègue insulaire . . .

Le sénateur Phillips: Ce n'est que provisoire!

Le sénateur Bonnell: . . . qu'il est assez difficile de répondre à cette question. Cela dépendra du comité. Je suis dans la même position que le leader du gouvernement qui n'a pas pu dire tout à l'heure si un libéral serait ou non nommé coprésident d'un autre comité parce qu'il ignore ce que le comité décidera. Je suis dans la même position que le leader de votre parti. Je ne peux pas vous dire ce que mon comité décidera, mais je vous transmettrai son rapport dès qu'il sera prêt.

Le sénateur Phillips: Je remercie l'honorable sénateur de sa réponse. Je crois cependant qu'il est allé un peu loin en se comparant au leader du gouvernement.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai dit la semaine dernière . . .

Le sénateur Frith: Je l'ai trouvé généreux.

Le sénateur Bonnell: . . . qu'il était à mes côtés et il l'est encore!

LES TRANSPORTS

AUTORISATION AU COMITÉ DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS D'Étudier LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-18

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)e) du Règlement, je propose:

Que le comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat, ou toute question s'y rattachant.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Son Honneur le Président.]

LES TRANSPORTS ROUTIERS EFFECTUÉS PAR DES ENTREPRISES EXTRA-PROVINCIALES

AUTORISATION AU COMITÉ DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS D'Étudier LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-19

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)e) du Règlement, je propose:

Que le comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat, ou toute question s'y rattachant.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA REMISE DE CERTAINES DETTES LIÉES À L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

AUTORISATION AU COMITÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'Étudier LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-62

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)e) du Règlement, je propose:

Que le comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-62, prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada aux gouvernements du Togo et de la République islamique de Mauritanie ainsi qu'à l'ancienne Communauté de l'Afrique de l'Est, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat, ou toute question s'y rattachant.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

AUTORISATION AU COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE D'Étudier LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-63

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)e) du Règlement, je propose:

Que le comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier la teneur du Projet de loi C-63, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat, ou toute question s'y rattachant.